

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÉTÊ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public 16 rue Jules Grévy (parking derrière l'habitation) du 2 au 6 juin2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 27 mai 2025 de Monsieur Nicolas FRANCOIS, demeurant 9 bis rue Paul Pignon à LIBERCOURT (62820),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 16 rue Jules Grévy à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise Nicolas FRANCOIS, 9 bis rue Paul Pignon à LIBERCOURT (62820),

ARRÊTE

Article 1er: L'installation d'un échafaudage est autorisée du 2 au 6 juin 2025 inclus, à l'arrière de l'habitation située 16 rue Jules Grévy (parking de la Maison des Associations) à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2: Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

<u>Article 3</u>: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4: Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 2 7 MAI 2025

Le Maire,

Publié le 2 7 MAI 2025